



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 19 mai 2023

SUD éducation dénonce le non respect des règles concernant les absences pour fêtes religieuses

SUD éducation dénonce les dérives islamophobes qui ont eu lieu avant et après le 21 avril (fête de l'aïd). Avant le jour de cette fête musulmane, des collègues AESH et agent·es se sont vu·es refuser une autorisation d'absence. Aucune solution ne leur a été proposée afin de leur permettre de s'absenter. Après cette fête, plusieurs établissements ont reçu des mails leur demandant de répondre à une enquête sur le taux d'élèves absent·es.

SUD éducation dénonce l'inégalité de traitement entre les différents personnels. Les personnels enseignants ont pu bénéficier de cette journée mais les agent·es, les personnels les plus précaires se sont vu·es refuser une autorisation d'absence pour cette journée de fête religieuse.

SUD éducation dénonce et condamne l'existence même d'une enquête sur le taux d'élèves absent·es, le vendredi 21 avril, dans des écoles et établissements scolaires majoritairement classés en éducation prioritaire de plusieurs académies.

Dans l'académie de Toulouse, la consigne émane des Correspondants Police Sécurité École « Toulouse-Rive Gauche », suite à une « demande des services des renseignements » de faire remonter « le pourcentage d'absentéisme [...] lors de la fête de l'Aïd ». Dans l'académie de Montpellier, le directeur de cabinet de la DSDEN du 34 a envoyé un mail sur l'absentéisme des élèves durant le ramadan et en particulier le 21 avril.

Cette demande des renseignements et relayée par les services déconcentrés de l'Éducation nationale est une entrave à l'article 8 de loi du 6 juillet 1978 qui interdit "de collecter ou de traiter des données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses".

Nous tenons à rappeler que les élèves sont autorisés à s'absenter le jour de l'aïd comme c'est clairement écrit dans la Circulaire du 18 mai

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fedede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



2004 en application de la *LOI n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics* : *"Des autorisations d'absence doivent pouvoir être accordées aux élèves pour les grandes fêtes religieuses qui ne coïncident pas avec un jour de congé et dont les dates sont rappelées chaque année par une instruction publiée au B.O"*.

Il ne s'agit donc pas "d'absentéisme". Le choix du mot en dit long sur la dérive islamophobe pour une journée d'absence autorisée par cette circulaire. Ce choix en dit long également sur l'absence de moyens déployés tout au long de l'année pour lutter réellement contre le décrochage scolaire et donc l'absentéisme. Nous dénonçons une dérive grave, une stigmatisation des élèves musulman·es issues des quartiers populaires et une atteinte à leur liberté de conscience.

SUD éducation rappelle que la liberté de conscience est une liberté fondamentale accordée à toutes les citoyen·nes et qu'il ne saurait y avoir de la part de l'Éducation nationale de fichage ethnique ou en lien avec une appartenance religieuse ou supposée.

L'existence d'une enquête pour chiffrer le nombre d'élèves est contraire à l'article 1er de la constitution : *"La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances."*

Nous tenons à rappeler le caractère particulier du week-end de l'ascension avec le pont : le vendredi n'est pas un jour férié mais il est accordé depuis plusieurs années. Cela n'a pas toujours été le cas. Il est certes apprécié mais n'a rien de laïc tout comme les autres jours fériés qui apparaissent dans le calendrier.

Pour défendre les droits des personnels et des élèves, SUD éducation écrit au ministre de l'Éducation afin d'avoir des explications sur une telle dérive.

Parce que cette enquête est une attaque contre le principe de laïcité, SUD éducation saisit la CNIL.

SUD éducation appelle les personnels à une grande vigilance quant aux dérives islamophobes, à s'y opposer collectivement et à informer les syndicats SUD éducation présents dans les départements.